

ZCZCNY  
21877L COMEU R

WASHINGTON/6  
NEW YORK/4

BRUSSEL, 17.6.76

TELEX NR. 60918

432  
+ 441.2(52)

NOTE <sup>222</sup> BIO (76)222 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX  
DG I ET X ET A M. FINN CHRISTENSEN DG VIII

=====

REUNION DE LA COMMISSION A STRASBOURG DU 16.6.1976

-----

REGIME D'IMPORTATION DE BEURRE NEO-ZELANDAIS POUR LA PERIODE  
DE 1978 A 1980

=====

LA COMMISSION A ARRETE, DANS SA REUNION DU 16 JUIN, UNE NOUVELLE  
PROPOSITION AU CONSEIL VISANT A DEFINIR LE REGIME D'IMPORTATION DE  
BEURRE EN PROVENANCE DE LA NOUVELLE-ZELANDE PENDANT LES ANNEES  
1978, 1979 ET 1980.

TENANT COMPTE DES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU A CE SUJET AU COURS DE  
PLUSIEURS REUNIONS DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE, LA COMMISSION  
A ADOPTE SES PROPOSITIONS INITIALES DE JUILLET 1975 DE TELLE SORTE  
QUE LA VENTE DE BEURRE NEO-ZELANDAIS DESTINE A LA CONSOMMATION DI-  
RECTE NE DEPASSE PAS 25 0/0 DE LA CONSOMMATION DIRECTE TOTALE DE  
BEURRE AU ROYAUME-UNI. CE POURCENTAGE CORRESPOND A LA MOYENNE DES  
QUANTITES EFFECTIVEMENT LIVREES PAR LA NOUVELLE-ZELANDE SUR LE  
MARCHÉ BRITANNIQUE PENDANT LES ANNEES 1974 ET 1975, SOIT ENVIRON  
120.000 TONNES. IL CORRESPOND EGALEMENT A LA MOYENNE DES QUANTITES  
QUE LA COMMISSION PROPOSE SUR LA BASE DES DECISIONS DU CONSEIL  
EUROPEEN DE DUBLIN DU 10.3.1975 AINSI QUE DES DISCUSSIONS CONSECU-  
TIVES AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE, SOIT:  
125.000 TONNES EN 1978, 120.000 TONNES EN 1979 ET 115.000 TONNES  
EN 1980. LES PROPOSITIONS INITIALES DE LA COMMISSION DE JUILLET  
1975 PREVOYAIENT 129.000 TONNES, 121.000 TONNES ET 113.000 TONNES,  
SOIT EGALEMENT UNE MOYENNE D'ENVIRON 120.000 TONNES.

DANS LE CAS, OU LES IMPORTATIONS DE BEURRE NEO-ZELANDAIS SERAIENT  
SUPERIEURES A 25 0/0 - PAR EXEMPLE A CAUSE D'UNE DIMINUTION DE LA  
CONSOMMATION DE BEURRE AU ROYAUME-UNI - IL PEUT ETRE DECIDE, SELON  
LA PROPOSITION DE LA COMMISSION, QUE LES QUANTITES DEPASSANT CE  
POURCENTAGE SOIENT DESTINEES, SOUS CERTAINES CONDITIONS A DEFINIR,<sup>9</sup>  
*DEFINIRON A L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION*

EN CE QUI CONCERNE LES IMPORTATIONS DE BEURRE NEO-ZELANDAIS APRES  
1980, LE CONSEIL DECIDERA, SELON LA PROPOSITION, AVANT LE 31 DE-  
CEMBRE 1978, SUR LA BASE D'UN RAPPORT PRESENTE PAR LA COMMISSION.

AMITIES

B. OLIVI

+++

21877L COMEU B  
NNNN

Global Telegram  
Global Telegram  
Global Telegram  
Global Telegram